

# RÉUNION TZR

« Imposer le respect des statuts  
et du métier »

**2** mercredi  
14h - 17h  
**septembre 2026**



**LILLE + VISIO**  
**SIÈGE DU SNES-FSU**  
209 rue Nationale

Remplacer nos collègues est devenu un défi de taille dans nos établissements au fur et à mesure des suppressions de postes ou des sous-calibrages des postes aux concours de recrutement.

Les TZR, sont soumis à des conditions de travail dégradées : remplacements au pied-lever, affectations hors-zone, sur plusieurs établissements, heures supplémentaires imposées...

- Le point sur l'état des remplacements
- La fonction de TZR : obligations et droits spécifiques
- Les règles d'affectation
- Les obligations réglementaires de services (ORS) et les HSA/HSE
- La situation académique du remplacement : difficultés du remplacement, nombre de TZR par discipline, par zone...
- La rémunération et les indemnités : ISSR, frais de déplacement, frais de repas, ISOE, prime REP/REP+
- Points actualités

Le congé pour formation syndicale est ouvert à tous les personnels, titulaires et non-titulaires, adhérent.es ou pas (même si le SNES-FSU ne prend en charge les frais de déplacements que pour ses adhérents).

L'autorisation d'absence est de droit, sur le temps de service et sans rattrapage des cours.

N'hésitez pas à vous inscrire à plusieurs d'un même établissement !

Pour participer à ces stages : il faut vous inscrire auprès du SNES (voir ci-dessous).

La demande d'autorisation d'absence est à déposer auprès de votre établissement au plus tard 1 mois avant la date du stage (modèle sur le site).



📧 [lille.snes.edu](mailto:lille.snes.edu) / Rubrique : Stages syndicaux  
📧 [s3lil@snes.edu](mailto:s3lil@snes.edu)  
☎ 03.20.06.77.41



**Engagé·es  
au quotidien**